

CONGO BELGE
GOUVERNEMENT GENERAL
SERVICE DES AFFAIRES ECONOMIQUES
IMPORTATIONS

Cl. B/154

OBJET:

ARTICLES DONT L'IMPORTATION AU
CONGO RESTE CONTROLEE

-- AVIS AU PUBLIC N°209 --

=====

Liste des articles et marchandises dont l'exportation vers le Congo Belge est soumise à allocation dans le pays d'origine (art.2, 1^o de l'Ord. n°24/A.E. du 25.1.46 tel que modifié par l'ord.n°50/A.E. du 13.2.46) et dont l'importation au Congo Belge reste contrôlée par le service des Affaires Economiques du Gouvernement Général :

a) ETATS-UNIS et CANADA

Farine, viande, lait, beurre
Charbon et carburants dérivés - Coke
Caoutchouc et ses manufactures
Graines et semences potagères
Pétrole, ses dérivés et sous produits
Gros matériel industriel
Tous produits manufacturés du fer et de l'acier,
sauf fer à béton
Mitrailles de fer - acier - fonte et fer brûlé
Cuir et peaux et leurs manufactures
Bois non manufacturés, de construction, manufacturés
Papier journal et d'emballage - Papiers peints -
Carton d'isolation en fibres
Minéraux non métalliques y compris les précieux
Produits manufacturés du cuivre et du bronze
Plomb et ses manufactures
Minéraux non ferreux
Métaux et alliages



b) GRANDE-BRETAGNE

Farine, viande, lait, beurre
Charbon et carburants dérivés - Coke
Caoutchouc et ses manufactures
Graines et semences potagères
Pétrole, ses dérivés et sous produits
Gros matériel industriel
Tous produits manufacturés du fer et de l'acier,
sauf fer à béton
Mitrailles de fer - acier - fonte et fer brûlé
Cuir et peaux et leurs manufactures

c) AFRIQUE DU SUD

Farine, viande, lait, beurre
Charbon et carburants dérivés - Coke
Caoutchouc et ses manufactures
Graines et semences potagères
Pétrole, ses dérivés et sous produits

x

x

x

Restent soumis au contrôle du service des Affaires Economiques, les articles suivants, même si l'exportation est libre dans les pays d'origine: véhicules automobiles, frigidaires, machines à écrire, machines à calculer.

Tous les textiles restent soumis au régime déterminé par les avis Controtex.